

Parrain sous X

Dans une discussion familiale animée avec beaucoup d'humour, ma filleule me dit « je vais demander de modifier mon certificat de baptême avec une mention de parrain sous X » déclenchant l'hilarité générale. Je viens de terminer les 1^{re} communions, et après une semaine marathon, je me prépare à la prière du soir et me reformule ce questionnement dans la foi. Combien de baptisés ont finalement un parrain sous X, c'est-à-dire absent de leur histoire de foi, ou ne remplissant pas le rôle de l'éducation dans la foi à travers un partage de l'expérience spirituelle ou de prière commune ? « *Pour que la grâce baptismale puisse se déployer, l'aide des parents est importante. C'est là aussi le rôle du parrain ou de la marraine, qui doivent être des croyants solides, capables et prêts à aider le nouveau baptisé, enfant ou adulte, sur son chemin dans la vie chrétienne* »ⁱ Dans cette année sur saint Joseph, il nous faut rappeler le rôle paternel du parrain, comme soutien affectif et spirituel dans l'écoute des questionnements et une présence active dans le domaine de la foi.

L'éducation de la foi est le devoir premier des parents comme nous le rappelle le droit canon, mais les parrains et marraines ont la même obligation. « *Les parents en tout premier lieu sont tenus par l'obligation de former, par la parole et par l'exemple, leurs enfants dans la foi et la pratique de la vie chrétienne; sont astreints à la même obligation ceux qui tiennent lieu de parents ainsi que les parrains.* »ⁱⁱ C'est une obligation de transmettre la foi, de donner confiance en l'action de Dieu dans notre vie et de persévérer dans la prière, malgré les épreuves, pour saisir la grâce de sa présence en toute occasion. Cela demande de nous libérer de toute peur, pour reconnaître en Dieu notre seul salut et marcher sous son ombre, remplis d'action de grâce pour tous ses bienfaits. Enfin la foi nous conduit à répondre à notre appel d'images de Dieu et de remplir notre vocation propre sous la motion de l'Esprit Saint.

L'éducation de la foi est une nécessité familiale qui devient communautaire dans l'expression de notre témoignage de la vie dans l'Esprit. En effet il faut mener « *une vie cohérente avec la foi et la fonction* »ⁱⁱⁱ que nous exerçons, le parrain ou la marraine pour le nouveau baptisé et la communauté paroissiale pour la cité dans laquelle elle est immergée. Mais le baptême est pleinement vécu dans le sacrement de confirmation, où l'appel à témoigner au monde de l'amour de Dieu devient l'exemple de Vie. Le parrain doit être cet accompagnateur patient pour rappeler le sens spirituel de toute chose et continuer d'orienter nos choix vers Dieu. Au sujet du parrain de confirmation, « *il lui revient de veiller à ce que la personne confirmée se conduise en vrai témoin du Christ et accomplisse fidèlement les obligations inhérentes au sacrement.* »^{iv} Confirmé un jour, pour être dans la foi sous la motion de l'Esprit Saint tous les jours. C'est un vrai sujet pour notre communauté paroissiale qui voit la difficulté de nos adolescents à saisir le sens de Dieu. Un défi pour les parrains et marraines, mais aussi un appel pour nos communautés à propager la Bonne Nouvelle et à renouveler le désir de Dieu dans une vie de communion et de partage.

Avons-nous honte d'être croyants ou affirmons-nous notre appartenance au Christ ? Avons-nous l'énergie nécessaire et la force du désir intérieur pour exprimer notre attachement ? Laissons résonner les propos du Pape. « *On veut dire que Dieu confesse publiquement, par son agir concret, sa présence parmi nous, son désir de rendre solides les relations entre les hommes. Peut-être aurions-nous honte d'appeler Dieu notre Dieu ? Peut-être est-ce nous qui ne le confessons pas comme tel dans notre vie publique, qui ne proposerions pas la grandeur de la vie en commun qu'il rend possible ? La foi éclaire la vie en société. Elle possède une lumière créative pour chaque mouvement nouveau de l'histoire, parce qu'elle situe tous les événements en rapport avec l'origine et le destin de toute chose dans le Père qui nous aime.* »^v Ne soyons pas des témoins sous X, mais au nom de Jésus, proclamons notre joie personnelle de connaître Dieu.

ⁱ CEC &1255

ⁱⁱ Canon 774&2 Code du Droit Canonique 1983

ⁱⁱⁱ Canon 874&3

^{iv} Can 892

^v &55 Lumen Fidei - François